

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2015

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absents excusés : Stéphanie BÉLIARD, Dominique PERRIER et Henri PHARIZAT.

Stéphanie BELIARD a donné pouvoir à Marc FAIVRE et Henri PHARIZAT à Christiane ROUGET.

Christiane ROUGET est nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l'ajout des 3 points suivants à l'ordre du jour :

- Rapport motivé pour ouverture à l'urbanisation de la zone AU2z au lieu-dit « Au Sevuet »
- Lancement de l'étude sur les flux de circulation : en collaboration avec le STA et la Dir'Est
- Approbation de la modification n°2 du PLU

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 juin 2015 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Certificat d'urbanisme

CU 15-003 Rue des Oiseaux	Me COLNOT Laurent	savoir si la construction d'une maison individuelle est réalisable Avis défavorable (accès réservé conformément au PLU)
CU 15-004 17 rue des Granges	BOUVERESSE Damien	savoir si la construction d'une maison individuelle est réalisable Avis favorable

2) Déclarations préalables

DP 15-004 11 rue de la Gare	JEANGIRARD Daniel	Pergola Avis favorable
DP 15-005 17 rue de Vevant	GUINCHARD Thomas	Abri de jardin Avis favorable

3) Permis de construire

PC 15-009 Les Courbes Pièces	EARL PESEUX	Construction stabulation libre, stockage fourrage et extension nurserie Avis favorable
PC 15-010 18 rue des Tilles	VIDAL Guillaume CAREDDA Mélanie	Construction maison Avis favorable
PC 15-011 9 rue des Granges	MARMET Jean	Construction garage Refus
PC 15-012 24 rue de la Pissoire	KRUCIEN Vincent MULLER Florence	Construction maison Avis favorable
PC 12-013/02 Rue des Ruchottes	SCI de la Croix de Pierre DROMARD Olivier	Modification permis de construire (extension bâtiment-muret modification aspect extérieur) A l'étude

B- Retours dossiers de la DDT

1) Permis de construire

PC 15-003 21 rue du Champ de Foire	REMY Sylvie	Construction cabinet infirmier + logement Accordé
---------------------------------------	-------------	---

2) Déclarations préalables

DP 15-003
25 Grande Rue

BULLE Jean-Claude

Extension maison
Avis de non opposition

III – Transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme vers la Communauté de Communes

La loi instaure le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités. Les communautés de communes sont désormais de plein droit compétentes en matière de carte communale et en matière de plan local d'urbanisme. Il s'agit d'une compétence obligatoire.

Les statuts de la Communauté de Communes doivent donc être modifiés en conséquence

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes,
- D'acter que les statuts de la Communauté de Communes seront modifiés en conséquence.

IV – Adhésion au service commun de la Communauté de Communes d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014, a mis fin à la possibilité offerte aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme et membres de la Communauté de Communes de demander la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Toutefois, les communes peuvent transférer l'instruction des actes d'urbanisme à leur EPCI, évitant ainsi aux communes d'instruire des dossiers parfois complexes techniquement et juridiquement.

L'adhésion des communes à ce service commun ne modifie en rien les compétences et obligations des Maires en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions, qui restent de leur seul ressort.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal accepte l'adhésion par 13 voix « pour » et 1 « abstention » (Alain FLEURY) et autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de communes.

V – Vente de terrain communal rue des Acots

Pour permettre l'alignement de la rue des Acots en vue de sa future réfection, un échange de terrain aura lieu entre la commune et Mme PERRON Murielle. Une parcelle communale dont Mme PERRON a la jouissance sera également délimitée et lui sera vendue, pour régularisation.

Les frais de notaire et de géomètre seront partagés entre les 2 parties.

Le Conseil municipal autorise Henri PHARIZAT à poursuivre le processus pour une présentation définitive ultérieurement.

VI – Local commercial 34 Grande Rue

A compter du 1^{er} août 2015, le local commercial situé 34 Grande Rue, sera occupé par le salon de coiffure DHD.

Prix de la location mensuelle : 410.00 €.

Mise aux normes de l'accessibilité des sanitaires : 3 entreprises seront consultées.

VII – Vente parcelle communale à « Ages et Vie »

Une nouvelle maison « Ages et Vie » sera construite sur la parcelle AC 326 d'une contenance de 1 389 m², située entre l'actuelle maison « Ages et Vie » et la pharmacie.

Suite à l'estimation des Domaines et après débat avec les gérants de la société « Ages et Vie », décision à l'unanimité de vendre la parcelle au prix de 40 €/m² soit 55 560 € HT. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur et frais de géomètre partagés entre les 2 parties.

Annulation des clauses de garanties de loyers par la commune à la société « Ages et Vie ».

VIII – Station d'épuration : protocole d'accord et choix du maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle station

- Mise en place d'un protocole d'accord préalable à l'établissement d'une convention de déversement d'eaux résiduaires industrielles entre la mairie et les 2 partenaires, Fromagerie et Eurosérum.
- Choix du maître d'œuvre : d'après les critères « valeur technique », « prix de la prestation » et « délais » pondérés respectivement à 60%, 30% et 10%, c'est la société Naldéo qui a remporté le marché pour un montant de 73 750 € HT. Le cabinet d'étude sera chargé d'accompagner la commune dans la définition et le choix de la solution définitive. Les travaux de construction de la station d'épuration sont estimés actuellement à 2 500 000 € HT.

IX – Rénovation de la salle des fêtes : choix du maître d'œuvre

La salle des fêtes d'Etalans a été construite en 1982. Une étude menée par l'entreprise HDL a permis de définir un programme de travaux de rénovation (remplacement des menuiseries extérieures, isolation, mise aux normes des blocs sanitaires, rénovation, installation d'un nouveau système de chauffage et ventilation) et d'extension (cuisine et blocs sanitaires).

L'enveloppe financière a été estimée à 350 000 € HT.

Pour ces travaux, la commune souhaite se faire assister dans les travaux par un maître d'œuvre.

Après mise en concurrence et d'après les critères « moyens, compétences et références », « prix des prestations » et « méthodologie d'étude » pondérés respectivement à 40 %, 30 % et 30 %, c'est l'équipe d'architectes SANCHEZ/LHOMMEE qui a remporté le marché pour un montant de 34 825 € HT.

X – Compte-rendu des commissions

- La signature du Projet Educatif Territorial (PEDT) a eu lieu le 27 juin 2015 en présence du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie.

L'éducation nationale souhaite ainsi montrer son attachement à la promotion du lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans une volonté de travail partenarial entre les services publics.

Cette signature permet de pérenniser la subvention de 50 € par enfant pour les 3 années à venir.

- Conseil des jeunes :
 - des poubelles seront installées devant l'école et à proximité du jeu de quilles.
 - Amélioration du parcours santé.

- Commission « forêt »

Vente de bois résineux : 110 m³ dans les parcelles 18 (Emblery), 21 et 22 (Combe la Grise)

Le lot initialement retiré a finalement été vendu à la société la mieux disante, pour raisons sanitaires pour la somme de 5 851 €, soit 53.19 € / m³.

XI – Rapport motivé pour ouverture à l'urbanisation de la zone AU2z au lieu-dit « Au Sevuet »

Dans le cadre de la révision allégée du PLU, le Maire présente le rapport du cabinet d'urbanisme « Jura Habitat » qui sera annexé à la délibération motivée d'extension de la zone AU2z (proximité zone d'activités). Cette ouverture à l'urbanisation doit permettre la mise en œuvre du projet d'activités de la Communauté de Communes (notamment la construction d'un hôtel).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport présenté.

XII – Lancement de l'étude sur les flux de circulation

En collaboration avec le STA et la Dir'Est.

L'étude a pour but d'étudier la dangerosité des entrées et sorties du village, ainsi que le flux global à l'intérieur du village. Elle est financée par l'Etat et le Conseil départemental.

Acceptation du lancement de l'étude à l'unanimité.

XIII – Approbation de la modification n°2 du PLU

Le Maire présente les rapports d'enquête, conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Les remarques des riverains ont été prises en compte. Le rapport relatif à la modification n°2 du PLU, a été modifié en conséquence.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°2 du PLU.

XIV – Questions diverses

➤ La commune déplore depuis quelques mois l'abandon de déchets sauvages par des particuliers. En application de la délibération du 4 juin 2010, une contravention d'un montant de 150 € sera adressée pour les particuliers et 1 500 € pour les entreprises. En cas de récidive, le montant de l'amende est fixé à 3 000 €.

➤ Affouage : inscription en mairie au rôle d'affouage jusqu'au 31 octobre, payable d'avance par chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 3 septembre à 20h30.

Lever de la séance à 23h00.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance
Christiane ROUGET